13e ANNEE. — N° 664 PARAIT LE SAMEDI 20 Novembre 1897

SISTERON JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
AUG. TURIN, Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne..... 0,20
Commerciale (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

LE LOUIS XIV DE MARSEILLE

Paris n'a pas de Cannebière.

On sait que, s'il en avait une, il serait un petit Marseille.

Il a, sur la place des Victoires une statue squètre de Louis XIV mais Marseille a mieux, Marseille a un Louis XIV en chair et en os.

Ce monarque s'appelle, en réalité Flaissière 1er.

Louis XIV avait un parlement qu'il dût cravacher pour le faire obéir ; Flaissière 1r jouit d'un conseil municipal qui est à ses pieds et dit amen à toutes ses fantaisies.

Flaissières 1r et son petit parlement n'aiment pas la musique, qui est un art réactionnaire et ils ont supprimé la traditionnelle subvention au Grand-Théatre.

Les Marseillais sont réduits à la portion congrue, c'est à dire au drame.

Et ils n'entendent pas de cette oreille-là.

Car ils adorent la musique ces bons marseillais.

D'où révolte contre le maire socialiste et son parlement de même farine.

Flaissière 1r n'a pas hésité.

Il a fait signe à son fidèle d'Artagnan et lui a dit : « Prenez vos mousquetaires, et tapez moi sur ces gens-là.

Et d'Artagnan et ses mousquetaires, en d'autres termes la police, de cogner consciencieusement sur les sujets récalcitrants de Flaissières 1r.

Les sujets réclament l'abdication de leur cruel monarque et l'exil de ces odieux conseillers.

Flaissière 1e tient bon, et son parlement se serre autour de lui pour résister à la révolution.

Car c'est une révolution qui se prépare à Marseille, en faveur de l'art.

Et c'est ma foi, très heureux, cette histoire de musique, grâce à laquelle les marseillais auront compris combien ils eurent tort de mettre leurs affaires entre les mains de Flaissières et consorts.

Avoir privé de l'Opéra ses électeurs sera plus funeste au maire et à sa coterie que toutes les autres sottises qu'ils ont faites.

A quoi tient, pourtant, la destinée des empires !

Ce que des fautes énormes ne parvenaient pas à ébranler, va s'écrouler à cause d'une romance. .

C'est le cas de répéter, avec Saint-Jean Chrysostome, " Vanité des vanités, tout n'est que vanité".

L. M.

HISTOIRE D'UNE GRÈVE

Mirabeau a dit un jour à la tribune de l'assemblée nationale qu'on a tort d'avoir raison contre tout le monde.

Je n'ai pas la prétention d'avoir raison, surtout contre tout le monde, mais j'estime qu'il est des circonstances où quiconque détient ou croit détenir une parcelle de vérité la doit à ses concitoyens.

* * *

Certes ç'a été un curieux spectacle que celui qu'offrait Sisteron dimanche dernier. On eut dit que la ville était en état de siège. Le crieur public parcourait les rues, escorté de deux gendarmes en tenue de campagne, ameutant la foule au son du clairon et du tambour, proclamant l'arrêté municipal fixant à 0,39 centimes le prix du pain, annonçant deux heures plus tard que l'alimentation de la population était assurée, qu'on fabriquait du pain à l'hospice, qu'on en recevrait de Digne !... Et quand l'émotion causée par ces alarmantes nouvelles semblait se calmer, c'étaient les soldats réquisitionnés arrivant l'après-midi au pas gymnastique pour pétrir du pain et au besoin prêter main forte. Puis le soir, à la nuit tombante, des patrouilles parcourant les rues, la population se répendant à l'hospice, — à la distribution municipale, chacun s'en revenant son pain sous le bras. Et quel pain ! — un vrai pain de siège.

* * *

Et les Sisteronnais de se réjouir. Chacun de s'écrier : En voilà un Maire à poigne ! Assez longtemps les boulangers nous ont exploités. Leur règne est fini, et dès demain ce n'est pas 39 mais bien 38 ou 37 centimes que nous allons payer le pain.

Et le lendemain les boulangers qui depuis deux jours avaient fermé leurs fours s'obstinaient à ne pas les rouvrir. Et l'on devait, comme la veille, se contenter du pain municipal, mal cuit, de qualité douteuse, et pesé à une balance dont la justesse rappelait de loin celle de la justice.

Aussi le mardi la Préfecture s'émeut. Il faut lui en savoir gré car elle a d'habitude l'émotion plus lente. Le Secrétaire général, délégué par le Préfet, arrive dans notre ville. — Réunion contradictoire des boulangers et de la municipalité. Le Secrétaire général expose que des intérêts sérieux sont atteints, qu'il faut en finir. Le seul moyen, dit-il, est de s'en rapporter à un arbitrage. Les boulangers acceptent cette proposition. Le Maire la refuse affirmant que la balle de farine ne vaut que 45 francs. Le Secrétaire général déclare qu'il n'a plus qu'à reprendre le train, ce qu'il fait bien vite, non sans avoir préalablement interrogé l'économe de l'hospice. Celui-ci lui avoue qu'il vient de payer la balle de farine au prix de 51 francs au minotier Plauche de Bevons.

Le même soir le Conseil municipal est réuni d'urgence. Il ouvre incontinent une enquête sur le prix de la farine. Une bonne femme, mandée en hâte à sa barre, déclare que son mari a payé la farine au prix de 45 francs. Nos 23 édiles convaincus et ne demandant qu à l'être votent au Maire et à eux-mêmes d'énergiques félicitations. Le caissier de la Caisse d'Epargne réclame et obtient l'affichage.

On n'avait oublié qu'une chose de demander à la bonne femme a quelle époque l'achat de la farine avait été fait.

* * *

Mercredi au matin les boulangers plus malins vont aux renseignements. Tous veulent remplir leur grenier de cette farine. Ils se rendent en chœur chez le mari de la femme en question, lequel leur déclare que l'acquisition en avait été faite il y a plusisurs mois, — avant l'augmentation du blé !

La farine vaut actuellement chez les minotiers du pays 50 et 51 francs la balle, — elle vaut à Marseille 52 et 53 francs. Si le Conseil eut voulu être éclairé, il n'avait qu'à consulter les minotiers du pays ou demander télégraphiquement le cours des farines à la Bourse de Marseille.

Le blé vaut 40 francs les 8 doubles, soit 5 francs le double. Pour faire une balle de farine de 122 kil. 500 il faut dix doubles de blé, ce qui met la balle à 50 francs non compris les frais de minoterie.

Le pain est taxé 40 centimes à Volonne, aux Mées, à Peyruis, à Malijay, à Digne et à Manosque et 42 centimes et demi à Gap. — Et ces villes n'ont pas à payer le droit du soixantième !

* * *

Sisteron est la seule ville de France où existe ce droit féodal. Sur chaque fournée de 60 kilogrammes de pain les boulangers sont tenus de fournir gratuitement un pain à deux riches rentiers de notre ville. En fait, par abonnement, ils payent 80 centimes par balle de farine soit un demi centime par kilogramme de pain.

Qui contrôle et assure la perception de ce droit au profit de ses propriétaires ? — Les employés de la Mairie, je me trompe, ceux de l'octroi, ce qui est tout comme, puisque la Mairie donne l'octroi en adjudication, — et cela depuis quelques années seulement.

Je suis sûr que cette révélation va fort étonner nos bons Conseillers municipaux. Il serait si simple de forcer les propriétaires du droit féodal à payer des gardes particuliers qui leur coûteraient fort cher, ce qui diminuerait leur revenu, partant la valeur du droit en cas de rachat par la ville.

* * *

Il est facile de se rendre compte, en l'etat de ce droit, qu'il est impossible de payer le pain moins cher à Sisteron qu'à Volonne, Digne ou Manosque.

La vérité est que le prix de 39 centimes a été fixé par le Maire à la légère. Ce serait une simple peccadille si de graves intérêts n'étaient en jeu. Outre que les boulangers, tous ouvriers, ayant à charge une famille et la nourrissant de leur salaire quotidien sont gravement atteints d'autres travailleurs, non moins intéressants sont aussi lesés ; ceux qui, habitués à trouver chez le boulanger la facilité du crédit, sont actuellement fort gênés d'être forcés de payer comptant

Il faut donc que la situation se dénoue. Je conviens qu'il est fort dur pour nos édiles de reconnaitre que pour cette fois — la première sans doute — ils se sont trompés et ont fait un four — qui n'est pas banal.

Mais une plus longue obstination serait criminelle.

Qu'on cherche si l'on veut à sauver les apparences. Qu'on propose aux boulangers d'accepter aujourd'hui le prix de 39 centimes, mais à la condition qu'il sera pris incessament un nouvel arrêté fixant le pain à sa juste valeur.

Tout rentrera dans l'ordre et il ne restera de cette affaire malheureuse que le souvenir d'une déplorable expérience, faite aux dépens des contribuables par un jeune Maire — et quelques mandats de plus à inscrire au budget municipal.

Personne ne s'en plaindra. C'est ainsi d'ordinaire que tout finit dans notre ville. Les Sisteronnais n'ont pas de levain.

G. B.

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

SISTERON

Sainte-Cécile. — Demain la Société musicale des Touristes des Alpes, célèbre sa fête patronale de Sainte-Cécile.

Un concert dont nous donnons ci-après le programme aura lieu à 2 he place de la Mairie.

PROGRAMME

Allégro militaire. X
Poëte et Paysan (Ouv). . . Sup
La Fiancée (Mazurka) . . X
Préciosa (Fantaisie) . . Web
Marche-Lorraine . . . L. Ga

Un grand banquet suivi de bal, a lieu le soir dans la salle du restaur Donzion.

ÉTAT-CIVIL
Du 12 au 19 Novembre 1897

NAISSANCES

Louis Marie-Jeanne.
Nouveau Marie-Thérèse Eugénie.
Canton François-Théodore.

MARIAGES

DÉCÈS

NEANT

A CÉDER
UNE
ÉTUDE DE NOTAIRE
à CLARET, canton de Turriers
Arrondissement de SISTERON, (B-Alpes).

Produit moyen annuel : **1214***fr.***40**
Prix fixè par le Tribunal : **4000** *fr.*

S'adresser pour traiter au Parquet de SISTERON.

AUX SOURDS

Une dame riche, qui a été guérie de sa surdité et de bourdonnements d'oreille par les Tympans artifiels de Dr. Nicholson, a remis à son institut la somme de 25.000 francs afin que toutes les personnes sourdes qui n'ont pas les moyens de se procurer les Tympans puissent les avoir gratuitement. S'adresser à A. T. Hale, secrétaire, 22, St. Bride Street, Londres, E. C.

58 années de succès
Grand Prix, exposition universelle Lyon 1894
Grand Prix exposition universelle Bordeaux 1895
HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
Exposition nationale ROUEN 1896
Exposit. universelle BRUXELLES 1897
ALCOOL de MENTHE **DE RICQLÈS**
Le seul Alcool de Menthe Véritable
Souverain contre indigestions, maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête et contre grippe et refroidissements ; excellent aussi pour la toilette et les dents.
REFUSER LES IMITATIONS
EXIGER LE NOM DE RICQLÈS

© VILLE DE SISTERON

DANS LA PRAIRIE

D'un de nos correspondants :

Ce n'est pas, certes, l'air du Pré au Clerc que j'entonne ici, cependant si elle était jolie, elle était assurément fraîche, la prairie dans laquelle M. André Martin, propriétaire à Esley (Vosges) s'était rendu pour faire ses foins. C'est en vérité charmant de travailler dans les prés, sur les bords de la rivière qui vient tempérer les rayons ardents d'un soleil d'été ; mais aussi combien dangereux sont les repos du soir, à l'heure où la brume commence à couvrir la terre, si on s'arrête un instant avant de reprendre le chemin du logis.

C'est ce qui arriva à M. André Martin. Il oublia le brouillard du soir, et quand il arriva pour le souper, un tremblement violent le saisit. Le lendemain un gros rhume s'était déclaré accompagné d'un grand mal de gorge et d'une fièvre ardente, impossible de manger, de dormir. La nuit, disait-il, lorsque je l'interrogeai au nom de mon journal, les cauchemars me faisaient sursauter à chaque instant et mon repos devenait une fatigue. A mon lever une sueur froide envahissait tout mon corps. Cela durait depuis quelque temps. J'avais perdu huit kilos et j'étais devenu méconnaissable. Les premiers jours, j'ai pu encore me rendre à mon travail et surveiller un peu, mais je fus pris de vomissements de bile et de sang tels, que ma faiblesse devint extrême. Malgré la chaleur, j'étais obligé de me couvrir comme en hiver, je tremblais de tout le corps. Je concevais les plus grandes inquiétudes, quand je lus un prospectus, donnant les résultats obtenus par l'emploi des Pilules Pink. Je fis venir aussitôt quelques boîtes de ces précieuses pilules du Docteur Williams, et je ne fus pas long à ressentir leur effet bienfaisant. Dès la première boîte, mon appétit était revenu, mon sommeil était plus tranquille et plus réparateur, et mes forces reparurent rapidement. Une chose remarquable se produisit en même temps, ces pilules faisaient disparaître des migraines atroces auxquelles aucun remède n'avaient pu jusqu'alors apporter d'adoucissement.

Les Pilules Pink sont un grand régénérateur du sang et un tonique des nerfs ; elles guérissent : rhumatisme, sciatique, névralgie, paralysie, ataxie, locomotrice, danse de Saint-Guy, maux de tête, névroses, scrofule, etc. Elles redonnent de belles couleurs aux teints pâles, agissent dans toutes les phases d'affaiblissement chez la femme et produisent sur les hommes une action efficace contre toutes les maladies causées par le surmenage physique et mental et les excès.

En vente chez tous les pharmaciens, mais on peut se les procurer au dépôt principal, MM. Gablin et Cie (pharmacien de 1re classe) 3, Cité Trévise, Paris, à 3 fr. 50 la boîte ou 17 fr. 50 par 6 boîtes franco contre mandat-poste.

REVUE FINANCIÈRE

Paris, le 17 Novembre 1897.

L'ensemble de la cote est en hausse, le 3 o/o est à 103.80, le 3 1/2 o/o à 106.75

Les fonds étrangers sont bien tenus à l'exception des valeurs ottomanes dont un mouvement subit de réaction a enrayé pendant quelques instants la reprise générale.

Dans le compartiment de nos institutions de crédit nous retrouvons le crédit Foncier à 657. C'est le 25 courant qu'expire le délai accordé aux porteurs d'obligations communales 3.20 o/o 1892 pour opter entre le remboursement de leurs titres au pair en leur conservation avec un intérêt réduit à 15, 14 et 13 fr. les 1n Janvier 1898, 1900 et 1902. Le comptoir National d'escompte cote 522, le Crédit Lyonnais 778, la Société générale 526 en grande fermeté.

La société du BECAUER reçoit des commandes très nombreuses de ses modèles nouveaux : Bec bébé bec No 3 et Bec à pétrole.

L'action de la Cie Commerciale d'Exportateurs et Imdortateurs réunis est demandée à 530 fr. avec marge de hausse a raison du chiffre important d'affaires réalisés par la société dès sa fondation. Action de la Cie générale d'Assainissement 130 fr. Action l'Incroyable 195.

Les obligations de la Cie auxilliaire des chemins de fer qui posséde plus de 3000 wagons presque toujours loués aux grandes Cie de chemin de fer et a l'industrie, sont remboursables a 200 fr. et rapportent 10 fr. par an. Au cours actuel de 133 fr. elles offrent le dénéfice de la prime de remboursement et un intérêt de 8 o/o environ.

Obligations de la Cie des Voitures l'Urbaine 454 fr.

Chemins de fer Français toujours recherchés.

Enlevez ! C'est pesé

La raison du plus fort est toujours la meil-
[leure]
VAISSIER l'a démontré, car nul parfum ne
[vaut,]
Comme force et douceur son savon du CONGO
L'écraser est un rêve, et l'égaler un leurre.

E. Lafontaine, au parfumeur parisien.

Tribunal de Commerce de Sisteron

Avis aux Créanciers

Les Créanciers de la faillite LAMBERT Sylvain, qui n'ont pas déposé leurs titres de créance au greffe accompagné d'un état de produit, sont avertis que la vérification des créances aura lieu au palais de justice à Sisteron le vingt-quatre novembre courant, à deux heures du soir, devant M. GIRARD, juge-commissaire, et qu'ils ont à se présenter le dit jour pour la dite vérification.

Pour extrait conforme :

Le Commis-Greffier,
PEIGNON.

Etude de Me Auguste BASSAC,
Notaire
SISTERON (Basses-Alpes)

LICITATION AMIABLE

Le DIMANCHE CINQ DECEMBRE mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à deux heures après-midi, à Valernes, dans la salle d'auberge de M. Sourribes, à Bagnolles ; il sera procédé par le ministère de Me A. BASSAC, notaire à Sisteron, à la vente aux enchères publiques, à titre de licitation amiable, des immeubles ci-après désignés, situés à Valernes et dépendant de la succession de M. Baptiste IMBERT, vivant propriétaire à Valernes.

DÉSIGNATION
et Mises à Prix

PREMIER LOT

1° Bâtiment d'habitation composé de écurie, cave, grenier à foin, cuisine et chambres avec régales attenants du côté du Nord ; sis au quartier du plan de Valernes, au lieu dit le Poux, au-dessus de la route de Sisteron à la Motte du Caire, confrontant du couchant la route du Nord vallon, du levant et Midi Heiriès ;

2° Parcelle labourable au-dessous de la route qui la sépare du bâtiment d'habitation, contenant environ quatre-vingt mètres carrés, confrontant la route, le canal, Heiriès et vallon.

Mise à prix : Quatre cent cinquante francs, ci . . . . . 450 francs.

DEUXÈME LOT

Labour arrosable par l'eau du canal, d'une contenance approximative de cinquante ares, quartier du Plan ou du Poux, confrontant dans son ensemble : du Midi et levant, les hoirs Turcan ; du couchant, chemin ; du Nord, Bonnet.

Mise à Prix : Sept cents francs, ci . . . . . 700 francs.

TROISIÈME LOT

Labour quartier du Plan, contenant environ quarante ares, confrontant dans son ensemble les hoirs Turcan, chemin et Armand Amand.

Mise à Prix : Cent cinquante francs, ci . . . . . 150 francs.

BLOC

Après les enchères partielles il y aura réunion des lots en un seul sur une mise à prix formée du montant du prix des adjudications partielles qui seront annulées en cas d'enchères sur le bloc et maintenues en cas contraire.

Pour tous renseignements et traiter amiablement avant les enchères, s'adresser à Me BASSAC, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.

Pour Extrait :
A. BASSAC.

Etude de Me A. BASSAC,
Notaire
SISTERON (Basses-Alpes)

ADJUDICATION
Volontaire

Le DIMANCHE DOUZE DÉCEMBRE mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à deux heures après midi au village de Salignac, dans la salle de la Mairie, il sera procédé par le ministère de Me BASSAC, notaire à Sisteron, à la vente aux enchères publiques et volontaires, des immeubles ci-après designés, appartenant à Monsieur Henri Fabien MARTEL, propriétaire à Salignac, employé auxiliaire des Postes à Sisteron.

DESIGNATION
ET MISES A PRIX

PREMIER LOT

Tout un petit domaine situé à Salignac, quartier du Plan de Borny, composé de bâtiments d'habitation avec terres labourables, complanté en amandiers et petit bois, le tout attenant, d'une contenance approximative de cinq hectares soixante ares confrontant dans son ensemble : le communal, Baylle, Chazal, veuve Vallet, Pierre Pelestor et Giraud Antoine.

Mise à Prix : Quinze cents francs, ci . . . . . 1,500 francs.

DEUXIÈME LOT

Labour, même quartier du Plan de Borny, contenant environ trente-deux ares, confrontant dans son ensemble Dubal, Blanc Calixte et le communal.

Mise à Prix : Cent francs, ci . . . . . 100 francs.

TROISIÈME LOT

Terre arrosable, quartier de Sens, contenant environ seize ares, confrontant dans son ensemble : Claudius Giraud, Célestin Briançon et chemin.

Mise à Prix : Deux cents francs, ci . . . . . 200 francs.

QUATRIÈME LOT

Labour arrosable complanté en vignes, muriers et amandiers, quartier des Blâches, contenant environ quatre-vingts ares, confrontant dans son ensemble : le communal, Célestin Long et chemin vicinal.

Mise à Prix : Trois cents francs, ci . . . . . 300 francs.

CINQUIÈME LOT

Labour et vague, avec petit jardin arrosable, quartier de la Charbonniére, contenant environ soixante-quinze ares, confrontant dans son ensemble : le communal et Chabat.

Mise à Prix : Cent francs, ci . . . . . 100 francs.

Ablotissement

Après les adjudications partielles les lots seront réunis et remis aux enchères en bloc sur une mise à prix formée du montant des adjudications partielles et des mises à prix qui n'auraient pas été couvertes.

Les immeubles à vendre sont soumis à une seule exploitation dont le centre est au quartier du Plan de Borny et SE PRÊTENT PAR LEUR SITUATION ET LEUR PATURAGE A L'ÉLEVAGE DU TROUPEAU.

Pour tous renseignements et traiter amiablement avant les enchères, s'adresser à Me Auguste BASSAC, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.

Pour Extrait :
A. BASSAC.

ÈTUDE
de Me JOURDAN, Notaire
à NOYERS (Basses-Alpes)

PURGE
D'HYPOTHEQUES LEGALES

Suivant contrat passé devant Me JOURDAN, notaire à Noyers, le douze novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, enregistré et transcrit.

M. Numa-François Saint-Marcel EYSSERIC, ancien magistrat, propriétaire rentier, demeurant à Sisteron.

A vendu à l'Etat, pour le compte de l'Administration des Forêts, moyennant le prix de VINGT-UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE-SEPT FRANCS, les parcelles de terrains, d'une contenance totale de deux cent dix-neuf hectares soixante-sept ares cinquante-huit centiares, situées sur les territoires des communes de Noyers et de Valbelle, dont la désignation suit :

TABLEAU DES TERRAINS VENDUS

DÉSIGNATION DU CADASTRE			NATURE des Parcelles vendues à l'Etat	SUPERFICIE		
SECTION	NUMÉROS	CANTONS OU LIEUX DITS		H	A	C
Terrains situés sur le territoire de Noyers						
C	644	La Grande Bouïsse	Buissière	31	58	60
	645	id.	Labour		09	90
	646	id.	id.	1	86	70
	647	Jas de Madame	Vague	8	20	40
	648	id.	Labour		33	60
	650	id.	vague		14	30
	654	Gaudeichard	id.	1	28	60
	658	Pré de la foire	id.	6	24	80
			A Reporter . .	49	76	90

© VILLE DE SISTERON

DÉSIGNATION DU CADASTRE			NATURE des Parcelles Vendues à l'État	SUPERFICIE		
SECTION	NUMÉROS	CANTONS OU LIEUX DITS		H.	A.	C
			Report...	49	76	90
C	659	Pré de la foire	Labour		23	»»
	660	id.	id.		13	20
	662	id.	id.		31	90
	663	id.	Vague		31	70
	671	Pellegrine	id.	1	02	20
	671 *bis*	id.	Pré		06	40
	733	id.	Labour		36	50
	739	id.	id.	1	85	50
	742	id.	id.	1	52	80
	744	id.	id.		57	40
	764	id.	Vague		02	30
	765	id.	labour		13	40
	789	Gorge du Pré	Vague		03	50
	790	id.	Pré		27	50
	791	id.	Vague		12	»»
	799	Jas de Madame	id.		06	90
	800	id.	Pré		09	40
	801	id.	labour		13	50
	802	id.	Vague		11	50
	803	id.	id.	1	29	20
	804	id.	id.		15	50
	805	id.	labour	2	06	50
	806	id.	Vague		80	60
	807	id.	labour	1	09	60
	810	id.	id.		62	60
	811	id.	Vague		16	70
	812	id.	labour		09	60
	813	id.	Vague	1	03	80
	814	id.	id.		51	90
	815	id.	id.		15	»»
	816	id.	labour	18	80	90
	817	id.	id.		23	40
	818	id.	id.		57	80
	819	id.	id.		56	40
	820	id.	vague		09	30
	821	id.	id.	17	01	50
	822	id.	labour		59	70
	823	id.	Pré		29	30
	824	id.	Sol		07	60
	825	id.	vague		06	30
	826	id.	Aire		09	»»
	827	id.	labour	1	66	80
	828	id.	vague	2	52	40
	848	Le Jardin	labour		19	20
	649	Jas de Madame	id.	10	34	50
	691	Pellegrine	vague		08	30
	692	id.	labour		04	30
	693	id.	vague		03	90
	694	id.	labour		22	80
	743	id.	id.		53	30
	772	id.	id.		12	20
	773	id.	vague		03	70
	740	id.	id.		24	70
	741	id.	labour		19	90
	439	Le Pas des Portes	Bruyère	2	45	»»
	653	Gaudeichard	vague	1	26	90
	657	Pellegrine	labour		80	60
	664	Pré de la foire	id.		38	60
	665	id.	vague		64	10
	672	Pellegrine	id.		11	50
	673	id.	labour		14	»»
	674	id.	vague		12	20
	675	id.	id.		08	90
	676	id.	labour		10	90
	677	id.	vague		09	20
	680	id.	id.		23	30
	681	id.	labour		73	90
	684	id.	vague		11	80
	685	id.	labour		35	50
	686	id.	vague		52	80
	695 p	id.	labour		11	60
	699	id.	vague		08	70
	700	id.	labour		10	80
	701	id.	id.		10	»»
	702	id.	vague		07	20
	703	id.	id.		15	30
	704	id.	id.		13	50
	705	id.	labour		16	60
	706	id.	id.		14	40
	707	id.	id.		15	20
	708	id.	labour		25	80
	715	id.	Buissière	1	23	30
	716	id.	labour		76	90
	717	id.	vague		64	30
	718	id.	id.		43	50
	719	id.	labour		12	60
	720	id.	vague		21	20
	724	id.	id.		13	70
	725	id.	labour		10	»»
	726	id.	vague		24	»»
	727	id.	labour		06	»»
	728	id.	vague		08	»»
	729	id.	labour		13	90
	730	id.	vague		39	50
	734	id.	id.		36	50
	735	id.	labour		18	»»
	736	id.	vague		17	30
			A Reporter....	134	82	70

DÉSIGNATION DU CADASTRE			NATURE	SUPERFICIE		
SECTION	NUMÉROS	CANTON ET LIEUX DITS		H	A	C
			Report....	134	82	70
C	737	Pellegrine	Labour		49	70
	738	id.	Vague		83	20
	745	id.	Labour		37	60
	746	id.	Vague		15	60
	747	id.	id.		22	50
	748	id.	Labour		34	80
	749	id.	id.		10	80
	750	id.	Vague		84	90
	751	id.	id.	1	42	40
	752	id.	Labour		71	80
	753	id.	id.		17	90
	754	id.	Vague		06	60
	755	id.	id.		29	80
	756	id.	Labour		83	20
	757	id.	Vague		12	50
	758	id.	Labour		28	10
	759	id.	Vague		08	50
	760	id.	id.		03	90
	761	id.	Labour		15	60
	762	id.	id.		16	70
	763	id.	Vague		04	»»
	769	id.	id.		07	30
	770	id.	Labour		16	50
	771	id.	Vague		09	60
	780	id.	id.		67	90
	781	id.	Labour		69	20
	782	id.	vague		71	20
	709	id.	Labour		37	30
	710	id.	Vague		12	90
	783	id.	Bâtiment		01	40
	784	id.	Labour		03	70
	792	Gorge du Pin	id.		20	90
	795	id.	Vague		06	40
	796	id.	Labour		12	40
	797	Pellegrine	id.		24	60
	798	id.	Vague		44	20
	808	Jas de Madame	id.		04	10
	809	id.	Labour		04	70
	667	Pré de la foire	Vague	1	14	30
	668	id.	Labour	1	04	»0
	669	id.	Vague		13	2»
	830	Pellegrine	id.		48	»»
	831	id.	Labour		30	60
	832	id.	Vague		72	30
	833	id.	Labour		38	40
	834	id.	Vague	2	10	40
	835	id.	Labour		33	»»
	836	id.	id.		18	»»
	837	id.	Vague		09	20
	840	id.	id.		08	10
	841	id.	labour		09	90
	842	id.	vague		26	»»
	651	La Bouisse	Buissière	57	27	30
	721	Pellegrine	Vague		16	50
	722	id.	labour		05	80
	723	id.	Vague		08	70
	713	id.	id.		19	90
	714	id.	labour		39	60
	661	Pré de la foire	id.		13	50
	766	Pellegrine	Vague		04	60
	767	id.	labour		07	50
	768	id.	Vague		02	93
	695 p	id.	labour		27	30
	696	id.	Vague		04	70
	697	id.	labour		05	90
	698	id.	Vague		08	40
	655	u deichard	id.		34	40
	656	id.	labour		33	20
	642 p	Les Amouriers	Vague	4	37	55
	643 p	id.	labour		24	40
	678	Pellegrine	id.		24	90
	679	id.	Vague		13	40
		Terrains situés sur le territoire de Valbelle				
D	450	Grand-frâche	Bruyère		94	60
			TOTAL...	219	67	58

Une expédition collationnée du contrat de vente sus-énoncé a été déposée au greffe du tribunal de première instance de Sisteron, suivant acte de dépôt en date du seize novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

Ce dépôt a été signifié :

1° A Monsieur Auguste BASSAC, notaire, demeurant à Sisteron, pris comme subrogé-tuteur de Mademoiselle Marie-Louise SUQUET, mineure sous la tutelle dative de M. EYSSERIC, vendeur.

2° Et à M. le Procureur de la République près le tribunal de Sisteron.

La présente insertion à lieu à fin de purger de toutes hypothèques légales connues et inconnues, qui pourraient les grever, les immeubles vendus à l'Etat, et toutes personnes du chef desquelles il pourrait être requis inscription sur les dits immeubles, seront forcloses, faute d'avoir pris inscription dans les délais de la loi, conformément aux articles 2193, 2194 et 2195 du code civil.

Le gérant : Aug. TURIN

Extrait certifié :
JOURDAN.

© VILLE DE SISTERON

RENTRÉE DES CLASSES 1897

LIBRAIRIE — PAPETERIE — RELIURE

L. ASTIER FILS

Libraire à Sisteron, Place de l'Horloge

A l'occasion de la rentrée des classes, la librairie **ASTIER fils** vient de mettre en vente un assortiment très complet de Fournitures pour les Ecoles. On trouvera de même tous les livres classiques en usage dans les Collèges et études primaires.

Les nombreux clients de cette librairie sont donc assurés de pouvoir s'y procurer, dès aujourd'hui, tout ce qui sera nécessaire à leurs enfants.

Fournitures complètes pour Bureaux & Administrations

GRAND ATELIER DE RELIURE

La Maison se charge de tous les travaux de Reliure quels qu'ils soient :

Ouvrages divers, Entoilage de Cartes, Plans, Réparations au Cadastre, Etat-civil, Minutes de Notaire, Cartons de Bureau, etc., etc.

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ

FER BRAVAIS

TONIQUE et RECONSTITUANT

ADOPTÉ PAR TOUTES LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES DU MONDE ENTIER. — Exiger la Véritable Marque

FOURNITURES GÉNÉRALES POUR CONSTRUCTION

L. LEON

Maître-Charpentier, maison Armand, route de Noyers

SISTERON (Basses-Alpes)

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Bois de Charpente et de Menuiserie, Parquets en Bois du Nord et Pitch-Pin, Briques, Tuiles, Ciments, Chaux, Plâtres, etc.

Charbon de Pierre : Gros, 2 fr. les 100 kil. ; Détail : 2 fr. 25

CHARBON DE BOIS

VINS EN GROS ET AU DÉTAIL

Garantis pur Raisin

Depuis 30 FRANCS et au-dessus

E. SARLIN

Rue Saunerie, SISTERON.

MANUFACTURE DE CHAPEAUX

FEUTRE & MERINOS

NOËL CLÉMENT

SISTERON, (Basses-Alpes)

FORMES de CHAPEAUX - FEUTRE et PAILLE

FOURNITURES POUR MODES — DÉPOT DE ROTINS

CASQUETTES ET BERRETS

ÉTABLISSEMENT D'HORTICULTURE CENTRAL

des Basses-Alpes

CYPRIEN COTTE

PEPINIÈRISTE A ORAISON

Fondateur des Vastes Pépinières d'Oraison et successeur de l'Etablissement VILLEVIELLE, aux Mées fondé en 1810.

GRANDE CULTURE D'ARBRES FRUITIERS ARBUSTES A FLEURS — ARBRES VERTS D'ALIGNEMENT, TEL QUE PLATANES, ACACIAS, MARRONIERS, TILLEULS, ETC.

Le Catalogue sera envoyé sur demande.

VELOCIPÈDES PEUGEOT

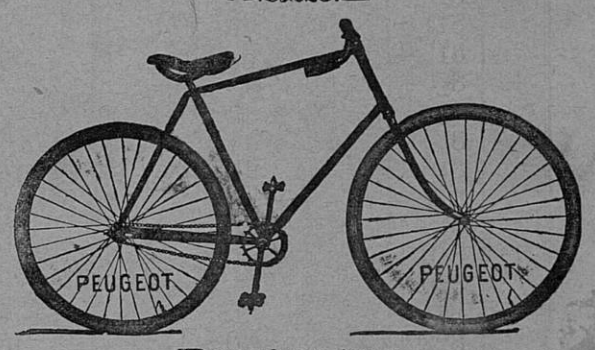

Représentant :

HENRI MARTEL

Coutelier à SISTERON

Réparations et transformations de Bicyclettes. — NICKELAGE

MERCERIE BONNETERIE

HENRI REBATTU

SISTERON (Basses-Alpes)

GRAND CHOIX DE

COURONNES MORTUAIRES

PERLES et MÉTAL

ARTICLES FUNERAIRES EN TOUS GENRES

PRIX MODERES

OUTILLAGE INDUSTRIEL et d'AMATEURS | **TOURS** de tous Systèmes | **MACHINES** à découper

SCIERIES alternatives, circulaires et à ruban, *Mortaiseuses, Machines à Percer.* — OUTILS de toutes sortes, Français, Anglais et Américains.

pour MÉCANICIENS, MENUISIERS, TOURNEURS, etc. AMATEURS. — BOITES D'OUTILS

SCIES, BOIS, DESSINS et toutes Fournitures pour le Découpage, le Tour, la Sculpture, etc.

Nouveau TARIF-ALBUM (20 p. 250 gravures) franco sur demande. **A. TIERSOT** CONSTRUCT. BREV. A PARIS 16, Rue des Gravilliers.

HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY aux Expositions de *PARIS 1890-1891-1892-1893.*

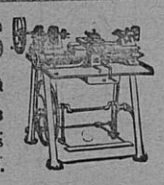

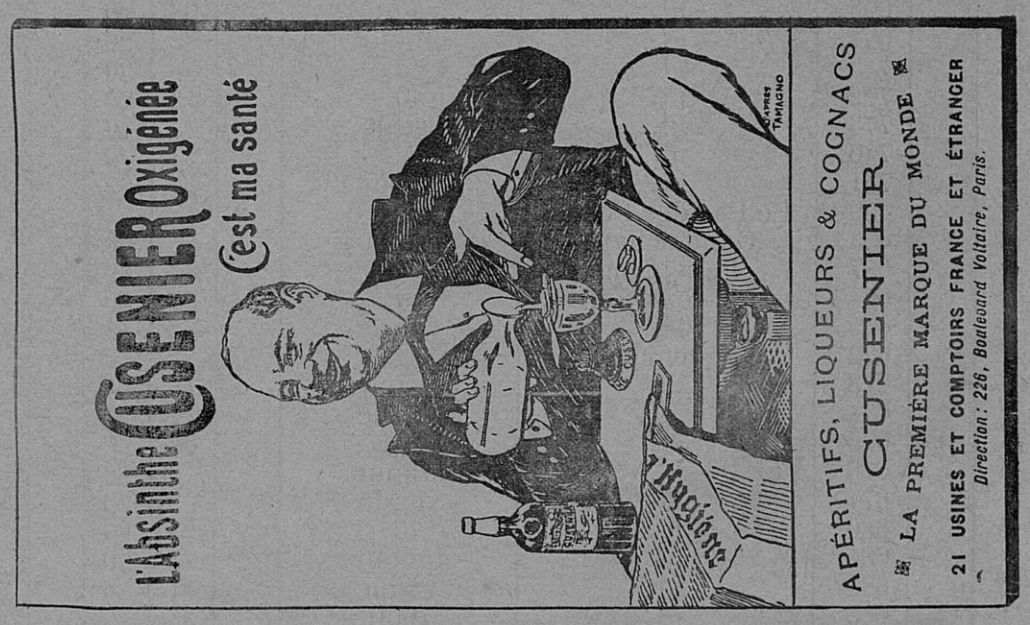

L'emploi du **PAPIER D'ARMENIE** au point de vue de l'hygiène des habitations, est un véritable service public.

EN VENTE PARTOUT

Gros : A. PONSOT, 3, Rue d'Enghien, Paris. *Echantillons gratis.*

GRATIS

Pour vulgariser ses

Magnifiques Portraits

AU CRAYON-FUSAIN

La **SOCIÉTÉ ARTISTIQUE de PORTRAITS** (le plus grand établissement en France de reproductions artistiques) fera à tous ceux qui enverront une photographie, un agrandissement grandeur naturelle fini au crayon-fusain d'une valeur réelle de 75 francs, ***absolument gratis ;*** pourvu que cette annonce soit détachée et retournée avec la photographie d'ici 20 jours à partir de cette date du journal, à M. **TANQUEREY**, directeur de la **Société Artistique de Portraits** en son hôtel particulier, *9, Rue de Saint-Pétersbourg, Paris.* — La photographie vous sera retournée intacte avec le grand portrait.

Ecrire votre nom et adresse au dos de votre photographie.

LOUIS FIDÈLE

Route de Noyers — Sisteron

Bois de Construction et de Menuiserie, Briques, Plâtres, Ciment, Chaux, Tuiles et Malons.

SISTERON-JOURNAL

EST EN VENTE

à MARSEILLE : chez M. GAUCHON Cours Belzunce.

à AIX : chez M. César MARTINET Cours Mirabeau.

MACHINES A COUDRE

De Tous Systèmes

Bicyclettes en Tous Genres

ATELIER DE RÉPARATIONS

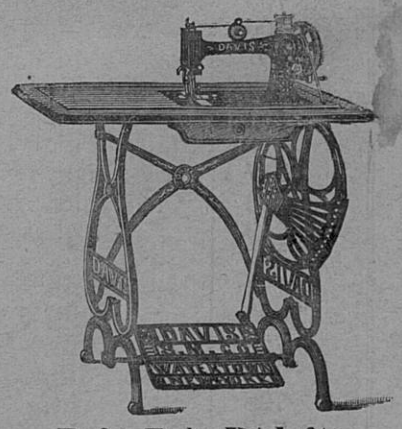

Prix Très Réduits

L. ROUBAUD

HORLOGER-ELECTRICIEN

Rue de Provence, SISTERON

Le Gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre

Le Maire

© VILLE DE SISTERON